

## COMMUNE D'UCCIANI

### CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
6, Bd Sylvestre Marcaggi  
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 18 février 2020, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Alphonse ANCHETTI, demeurant à AJACCIO.  
Né à UCCIANI le 6 mars 1895, et décédé à AJACCIO le 7 novembre 1980 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés:

A UCCIANI (Corse du Sud)

Diverses parcelles de terre, cadastrées section B lieudit TANGHICCIO numéros 764 pour 62 a 04 ca, 0763 pour 53 ca sur laquelle est édifié un caseddu, 765 pour 31 a 70 ca, 762 pour 17 a 10 ca, C lieudit CANAVAJOLA numéros 161 pour 95 ca, 168 pour 76 ca sur laquelle est édiflée un four, E lieudit TASSO numéros 82 pour 04 a 83 ca, 126 pour 02 a 47ca à prendre dans 04a 94a (Bien non Délimité), et F lieudit CASELLE numéros 118 pour 95 a 70 ca, 339 pour 34 a 17 ca, lieudit PIEDI LONGO numéros 200 pour 06 a 10 ca, 201 pour 01 ha 41 a 88 ca, 205 pour 01 ha 07 a 90 ca, 206 pour 31 a 90 ca ;

Et la moitié indivise de la parcelle cadastrée section F lieudit PIEDI LONGO N°217 pour 20ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [scp.pmc@notaires.fr](mailto:scp.pmc@notaires.fr).

Pour avis Maître Paul CUTTOLI